



## Semi-libertés modulaires : un hébergement en kit sans fond ni forme !

**Dans la suite des annonces faites par notre garde des Sceaux au mois de janvier dernier, une nouvelle lubie : la création de modulaires pour étendre le parc immobilier des semi-libertés.**

**C'est une nouvelle fois sans concertation avec les organisations syndicales d'insertion et de probation et sans réel bilan sur le fonctionnement des semi-libertés Françaises ; que notre garde des sceaux a décidé, afin de lutter contre la surpopulation carcérale dit-il, d'augmenter le nombre de places de semi-liberté à hauteur de 1500 places.**

Nous étions restés en suspens jusqu'à l'annonce récente de la liste des établissements retenus pour la mise en œuvre de ces modulaires d'une capacité d'accueil entre 50 et 100 places. Notre organisation syndicale s'interroge: quels ont été les critères retenus pour le choix des établissements? Il semble que seule la question de l'espace foncier disponible dans les établissements ait été prise en compte. Une fois de plus l'administration, sur une idée qui pourrait apparaître intéressante, n'est pas à la hauteur de cet enjeu.

En théorie ouvrir plus de places de semi-libertés dans les établissements afin de désengorger les étages, de rendre les conditions de détention plus dignes, et de favoriser l'accès à un aménagement de peine aux personnes apparaît louable. Mais le diable se niche dans les détails. Il est une illusion de penser que des places supplémentaires créeront de facto une baisse des personnes incarcérées en détention « classique ». Nous y sommes habitués il s'agira, une fois de plus, d'un appel d'air qui n'endigera nullement la surpopulation dans les établissements.

Concernant la mise en œuvre de ces nouvelles structures là encore beaucoup d'interrogations subsistent et peu de réponses concrètes sont apportées. Les seules informations communiquées à ce jour concernent le coût, annoncé comme moindre qu'une construction de place de détention classique, et l'objectif « affiché » d'une construction rapide en 18 mois, pour une première phase prévue en 2026 et l'ensemble des livraisons en 2027 ; tout cela en rationalisation les superficies et en supprimant les parloirs.

En revanche, aucune précision n'est donnée quant aux ressources humaines qui seront associées à ces modulaires. Le discours officiel de l'administration est celui de la création de

postes et d'un organigramme des établissements qui sera abondé... Nous pouvons légitimement nous inquiéter sur ce qu'il en sera des personnels du SPIP. Qu'en est-il de l'évaluation des besoins ? Des budgets demandés à ce titre pour tous les corps concernés ? Doit-on rappeler que la formation d'un CPIP est de 2 ans... Comment espérer disposer des effectifs nécessaires alors même que les derniers recrutements ne permettent déjà pas de combler l'ensemble des postes manquants en service ?

Nous avons déjà fait l'amère expérience de la construction par notre administration de structure dans nos établissements qui n'auront jamais pu ouvrir faute de personnel. Dans nos souvenirs récents la construction sur l'ensemble des établissements d'Unité de Vie Familiale, qui pour certaines ont coûté très cher (plus d'un million d'euros par structure) mais qui n'auront jamais ouvert faute de création de poste. Ces nouveaux modulaires subiront-ils le même sort ? Notre administration va-t-elle une fois de plus faire peser une charge accrue sur les agents du SPIP, à qui l'on demande de faire toujours plus avec toujours moins ? C'est déjà ce que certains DFSPIP font savoir dans leurs services...

Là où des modulaires seront présents, cela créera des situations spécifiques au sein des établissements et des organisations de service, alors qu'il aurait été utile de se poser une véritable question sur l'usage de nos quartiers de semis-libertés.

A l'heure où nous sommes priés de faire des économies il est paradoxal de voir des décisions politiques nous engager sur d'autres chemins budgétaires. Alors oui on nous répondra que ce ne sont pas les mêmes lignes budgétaires. Faut-il penser qu'il existe de l'argent magique pour certains choix politiques et que pour le reste il ne faut pas espérer de budget ?

Sur la mise en œuvre de ces semi-libertés là encore le flou perdure. Une ouverture de places oui mais pour faire quoi ? Aujourd'hui la mise en œuvre massive des LSC et LSC-D dans nos établissements a rompu les pratiques de développement des aménagements de peine. Dans les faits on attend la fin de peine et l'octroi des LSC sans construire de projet de sortie. Quel bénéfice pour les personnes suivies ? Quel bénéfice pour le retour des personnes dans la société ?

Dans ce constat l'arrivée de ces modulaires n'est pas vue comme une aubaine mais comme une contrainte supplémentaire.

L'objectif affiché est que les personnes qui bénéficieront de ses nouvelles places puisse être occupées soit par le travail ou une formation extérieure soit par la réalisation de travaux d'intérêt généraux. Là encore sur le papier cela semble une bonne idée. Dans la pratique comment cela va-t-il s'articuler avec l'autorité judiciaire ? Les services seront-ils en capacité de développer le nombre de structures d'accueil de TIG puis de coordonner leur mise en œuvre ?

Aborder la question de la semi-liberté en France nous semble pourtant urgente. Trop de centres ou quartiers de semi-liberté sont aujourd'hui encore sous-dotés en personnel mais aussi dans des états de délabrement importants; souvent la dernière roue d'un carrosse branlant, les lieux se retrouvent insalubres, non adaptés aux situations des personnes confiées et à leurs besoins et de fait la semi-liberté devient une mesure sous-utilisée par les Magistrats et les Personnels de l'administration.

Il nous aurait semblé utile de pouvoir faire un véritable état des lieux et qu'un budget de remise aux normes des locaux soit développé; qu'une véritable politique locale soit impulsée pour développer ces mesures en lien avec les partenaires présents.

Une fois de plus nos dirigeants font tout l'inverse; imposant une idée sans réelle vision sur sa mise en œuvre pratique. Nous déplorons aussi qu'aucune vue d'ensemble des capacités des établissements ne soit réellement mise en œuvre par notre administration.

**Réaffirmant son opposition à une politique pénale fondée sur le « tout emprisonnement », la CGT IP dénonce le recours aux modulaires, solutions précaires présentées comme une réponse à la surpopulation pénale et au développement de la semi-liberté, sans réflexion réelle sur le régime de la semi-liberté et ses finalités.**

**Cette gestion à court terme ne fait que marquer l'absence de volonté politique de repenser en profondeur la peine, de proposer des mesures efficaces et urgentes de régulation carcérale et d'attribuer les moyens nécessaires à une réelle politique d'insertion.**

Montreuil, le 30 juillet 2025